

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-403

présenté par
M. Dessigny

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Accès et retour à l'emploi	0	0	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	40 000 000	
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0	
Soutien des ministères sociaux	0	0	
TOTAUX	0	40 000 000	
SOLDE		-40 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Amendement de repli". Cet amendement propose une mesure d'économie budgétaire afin de répondre à l'objectif de maîtrise des dépenses publiques, de baisse de la contribution du Ministère

du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion à hauteur de 40 millions d'euros pour certains programmes contenus dans la sous-action 05.01 actions pour lever les freins périphériques à l'emploi.

Le programme EMILE qui a pour but de déplacer le problème que posent les étrangers inactifs d'Ile-de-France vers nos campagnes qui ne sont pas demandeuses de ce type de population doit être remis en cause, de la même manière que l'appel à projets Insertion professionnelle pour les réfugiés, de la même manière que le dispositif Hébergement orientation parcours vers l'emploi (HOPE) pour les réfugiés politiques, ainsi que le programme AGIR d'accompagnement des réfugiés vers l'emploi ne sont pas prioritaires, compte tenu de la fragilité de nos finances publiques.

En conséquence, le présent amendement prévoit de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 40 millions d'euros de la sous-action 05.01 actions pour lever les freins périphériques à l'emploi de l'action 05 actions pour favoriser la mise en activité professionnelle des demandeurs d'emploi.